

Commune de
SAULNY

PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Approbation initiale du PLU :
28/06/2007

DOCUMENT EN VIGUEUR :
Modification simplifiée N°4
DBM 05/12/2022

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE SAULNY

1. Le développement de la commune

Les secteurs de développement

En fonction de différents facteurs et éléments de paysages et géographiques, des secteurs de développement ont été déterminés.



Afin de favoriser les déplacements en transports collectifs, les zones ont été déterminées en fonction des arrêts de bus, situées le long de la rue de Metz. Certains secteurs sont en projet mi-2004 (travaux engagés ou dossiers administratifs en cours) : il s'agit des terrains à l'est de la rue de la Fontaine et des terrains au lieu-dit "le jardin Michelin". Une partie des secteurs potentiels repérés sont situés à proximité direct du noyau villageois et constituent pour certains un "épaississement" du noyau villageois avec pour objectif de lui conférer une certaine centralité. Enfin, le site le plus important se situe entre le village et l'Est des Coteaux de l'Ambanie. Ce site orienté au sud et disposant d'une vue intéressante doit permettre de répondre aux besoins de développement de Saulny.

L'activité

Le diagnostic économique a montré que la commune n'avait pas attiré d'entreprises et d'activités d'une taille importante ces dernières années. Quelques commerces et services ont été repris et créés récemment. Compte tenu du dynamisme de la démographie, il est nécessaire de garder et développer un niveau de services et commerces important. Le PLU devra favoriser

l'implantation de commerces et services nécessaires au quotidien des habitants de Saulny.

Les loisirs et le sport



Un terrain de foot est implanté sur le site des pelouses calcaires, relativement éloigné du village. La salle polyvalente à l'entrée du village constitue l'autre équipement sportif de Saulny. L'objectif étant d'orienter le site des pelouses vers le loisirs/nature, un pôle sport peut être développé à partir de la salle polyvalente.

2. Identifier et conforter le centre villageois

Favoriser une forme urbaine proche de celle du village



La densité est importante autour des rues principales du centre village, notamment la rue de l'Eglise et la rue du Château. Les voies sont étroites (rue de la Fontaine, rue de la petite Noue). Le bâti est dense, en alignement sur rue, d'une hauteur moyenne de R+1 en ordre continu. Cette forme urbaine des ces voies en "étoiles". Afin de conforter et de réaménager cette partie "villageoise", il est nécessaire de favoriser un type de constructions proches de cette forme urbaine. Le règlement écrit et graphique prendra des dispositions visant à favoriser ce type d'architecture dans un secteur se limitant aux abords directs du noyau villageois.

Renforcer la structure viaire



Ces nouvelles constructions remplissant les vides sont édifiées autour de nouvelles rues qui peuvent permettre de régler les problèmes de circulation et de stationnement autour de ces quelques voies.

Le plan montre les possibilités d'ouverture de voirie ainsi que le périmètre concerné.

Faire un projet d'espaces publics

Des problèmes de stationnement et de circulation existent autour de la mairie et de l'église.

Les abords de l'église méritent d'être retravaillés afin d'offrir un accès et une vue intéressante à l'église. Ce projet pourra être réalisé conjointement à la restructuration de l'ancienne mairie-école (face à l'actuelle) en bibliothèque et cantine scolaire.

Le projet de la rue de l'église (haute et basse) doit tenir compte de plusieurs objectifs :

- régler le problème du stationnement, notamment pour les entreprises résidant dans ce secteur. Il pourrait être déplacé à proximité immédiate (grandes parcelles rue de la Fontaine).

- organiser la circulation piétonne et automobile : il faut assurer le déplacement des enfants de l'école à la cantine en sécurité par rapport aux automobiles. Un sens unique (rue de l'église, rue de la Fontaine) peut être étudié.

Ce projet de restructuration de l'espace public comprend également une place semi-piétonne entre la mairie et le futur équipement bibliothèque et cantine scolaire, intégrant le square dont le projet permettrait une ouverture plus grande, compte tenu du dénivelé important.

La R.D.7, la rue du château



Le diagnostic a établi que la R.D.7 opère une sorte de coupure pour le village de Saulny : le fort trafic qu'elle supporte, la vitesse des véhicules séparent le village en deux parties.

Le projet de restructuration de l'espace public autour de la mairie doit se poursuivre rue du Château afin de donner une cohésion à l'ensemble.

Parallèlement, la sécurisation de la R.D.7 doit permettre dans ce secteur de favoriser les échanges et assurer une continuité entre la partie nord-est et la partie sud-ouest du village.

3. Valoriser les sites naturels de Saulny : le ruisseau, les bois, la ZNIEFF

Aménager les berges du ruisseau



Le ruisseau de Saulny présentant un potentiel pour le cadre de vie, il est envisageable d'aménager certaines sections du cours d'eau, dans l'esprit de ce qui existe rue du Moulin face à la petite Noue. La section à aménager se situe à l'extrémité ouest de la rue du Moulin, vers la route stratégique. Ce projet s'inscrit dans les prescriptions exposées dans l'étude préalable de protection et restauration du ruisseau de Woippy (ruisseau de Saulny sur le territoire de Saulny).

Limiter l'urbanisation afin de préserver les paysages



A l'entrée de Saulny depuis la R.D.50, une haie de peupliers semble marquer la limite entre les parties urbanisées et les espaces naturels. Il paraît intéressant de continuer cette limite végétale vers le nord afin d'arrêter les extensions futures.

A l'ouest, les dernières constructions autour de la rue du Moulin pourraient être densifiées et l'urbanisation arrêtée après la rue du Champ Mey. Afin de matérialiser cette limite, il est possible ici aussi de la végétaliser, éventuellement avec une essence différente.

Actions de préservation et de valorisation des pelouses calcaires



Le site de la ZNIEFF est actuellement peu valorisé et protégé. Des activités incompatibles avec la préservation de la flore telles que le moto-cross doivent être mieux cadrées voire interdites.

Un projet de valorisation du site, devra permettre de garantir l'accès aux promeneurs et de les informer sur les données environnementales concernant le site, en relation avec le Conservatoire des sites

lorrains dont la tâche est de mener à bien ce genre d'actions.

Eventuellement, des actions pédagogiques en direction des écoles pourront être réalisées.

4. Elaboration d'un projet environnemental pour Saulny

Plate-forme de tri

La volonté de la commune de Saulny de mener des actions dans le domaine de l'environnement pourrait se concrétiser par l'installation d'une plate-forme de tri. Le site actuel de décharge de déchets verts est situé à proximité de la salle polyvalente soit à une distance appropriée, c'est-à-dire ni trop éloigné pour que les habitants n'hésitent pas à s'y rendre ni trop près des habitations pour éviter les nuisances (bruits, circulations...).

Site déchetterie nord-ouest messin

La déchetterie la plus proche de Saulny est celle de la Houblonnière à Metz-Nord.

Saulny, par sa position dans l'agglomération par rapport à l'ensemble des communes et dans le cadre de sa volonté de mener des actions en faveur de l'environnement pourrait proposer un site propre à accueillir une mini-déchetterie intercommunale.

Projets communaux HQE, maîtrise de l'énergie

La Haute Qualité Environnementale met en œuvre les principes du développement durable pour les bâtiments. Il s'agit de veiller à la meilleure relation possible entre le site et l'usage (**éco-localiser**) ; de définir un cahier des charges intégrant le mode de traitement des 14 cibles de qualité environnementale décrits ci-dessous (**éco-programmer**) ; disposer et configurer le bâtiment et choisir les techniques en cohérence avec les exigences environnementales du cahier des charges (**éco-concevoir**) ; organiser un chantier à faibles nuisances (**éco-réaliser**) ; exploiter le bâtiment en assurant une durabilité satisfaisante de ses caractéristiques environnementales (**éco-gérer**).

Les 14 cibles de la qualité environnementale :

Eco-construction :

1. relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat ;
2. choix intégré des procédés et produits de construction ;
3. chantier à faibles nuisances.

Eco-gestion :

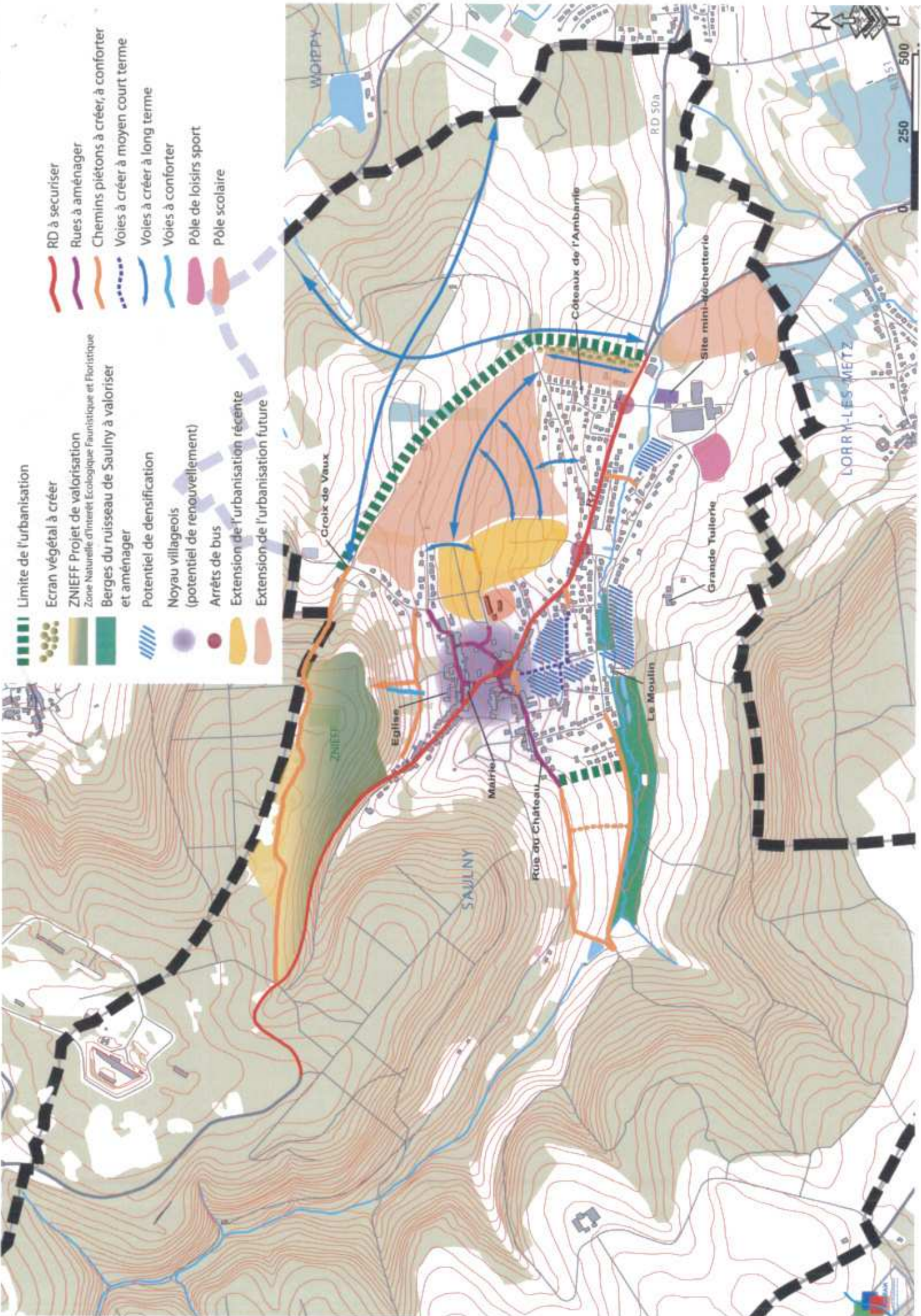
4. gestion de l'énergie ;
5. gestion de l'eau ;
6. gestion des déchets d'activités ;
7. gestion de l'entretien et de la maintenance.

Confort

8. confort hygrothermique ;
9. confort acoustique ;
10. confort visuel ;
11. confort olfactif

Santé

12. conditions sanitaires des espaces
13. qualité de l'air
14. qualité de l'eau



Limite de l'urbanisation

Ecran végétal à créer

ZNIEFF Projet de valorisation

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Berges du ruisseau de Saulny à valoriser et aménager

Potentiel de densification

Noyau villageois (potentiel de renouvellement)

Arrêts de bus

Extension de l'urbanisation récente

Extension de l'urbanisation future

RD à sécuriser

Rues à aménager

Chemins piétons à créer, à conforter

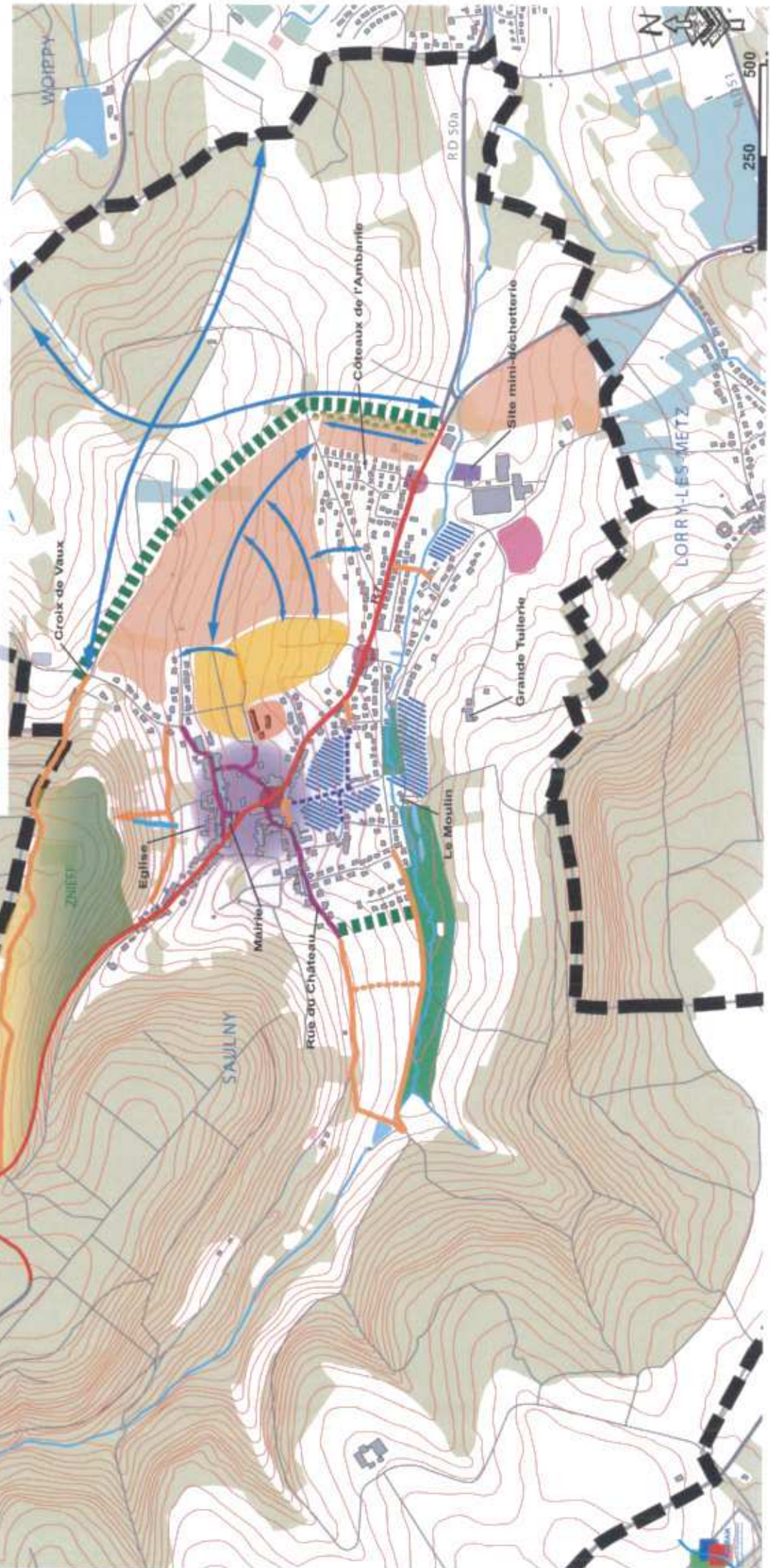
Voies à créer à moyen court terme

Voies à créer à long terme

Voies à conforter

Pôle de loisirs sport

Pôle scolaire



WIPPEY

RD 50a

Côteaux de l'Ambarlo

Site mini-bécherterie

LORRY-LES-METZ

Croix-de-Vaux

Eglise

Mairie

Rue du Château

Le Moulin

Grande Tuilerie

SAULNY

